



Société Tunisienne
de l'Electricité et du Gaz

Direction des Affaires
Financières et Comptables

Direction Comptable

Etats financiers 2017



Sommaire

I – PRESENTATION DE LA STEG

II – LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2017

III – LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017

Le bilan

L'état de résultat

L'état des flux de trésorerie

IV – LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Respect des normes comptables

Principes et méthodes comptables pertinents et essentiels appliqués

Les notes sur le bilan

Les notes sur l'état de résultat

Les résultats par activité

V – AUTRES INFORMATIONS

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

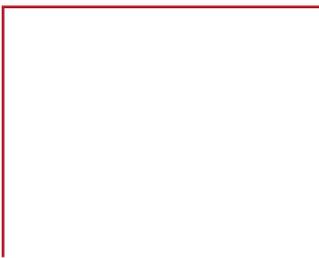
Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature

Détermination du résultat fiscal

Les engagements hors bilan

VI – RAPPORTS DE L'AUDITEUR EXTERNE

VII – DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présentation de la STEG



Dénomination Sociale :

Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Statut Juridique :

La STEG est un Etablissement Public à caractère non administratif. Elle a été créée par le décret-loi n° 8 du 3 avril 1962.

Siège Social :

38, Rue Kemal ATATURK - Tunis Objet : Production, transport et distribution de l'électricité et du gaz.

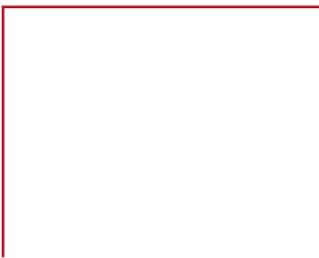
Effectif au 31/12/2017 :

12 801 agents dont

- en activité : 12 338 agents
- détachés : 463 agents

Investissements annuels moyens (2015 à 2017) : 531 MDT

Chiffre d'affaires annuel moyen hors taxes (2015 à 2017) : 3 850 MDT



Les faits saillants de l'exercice 2017



Les principales caractéristiques ayant marqué l'exercice 2017 :

- La poursuite de la réalisation du programme d'investissement dont l'enveloppe à fin 2017 s'est élevée à 553 MDT et se rapporte à la production 115 MDT, au transport 203 MDT, à la distribution d'électricité 137 MDT, au gaz 86 MDT et divers 12 MDT.
- Les ventes d'électricité de 2017 ont augmenté de 175,5 MDT soit 6,3% par rapport à 2016 passant de 2 766,5 MDT à 2 942 MDT. Les ventes de gaz naturel ont connu une évolution de 106,8 MDT (12%) passant de 885,3 MDT en 2016 à 992,1 MDT en 2017.
- Les ventes des produits GPL en 2017 ont augmenté de 17,8% par rapport à 2016 passant de 88,6 MDT à 104,4 MDT.
- Les revenus (hors taxes), énergie en compteur comprise, se sont élevés à 4 067,8 MDT à fin 2017 contre 3 751,5 MDT à fin 2016.
- Le prix moyen d'achat de la TEP gaz est passé de 391,7 DT en 2016 à 569,9 DT en 2017 ; soit une augmentation de 45%.
- Le résultat d'exploitation est passé de 310,6 MDT à fin 2016 à -151 MDT à fin 2017. Quant au résultat net de la période, il est passé de -354,4 MDT à fin 2016 à -1 193,7 MDT à fin 2017 et ce suite à un accroissement significatif des charges financières de 404,5 MDT passant de -635,4 MDT en 2016 à -1 039,9 MDT en 2017 et suite également à l'évolution de la facture combustible de 1 066,7MDT passant de 2 093 MDT en 2016 à 3 159,7 MDT en 2017 ; soit 51% de plus.





Les états financiers 2017







Le Bilan



Bilan au 31 décembre 2017

EN DT

ACTIFS	Notes	2017	2016
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles :	I-1	7 119 575	6 759 236
Moins : amortissement		-6 211 538	-5 793 102
<i>Actifs corporels immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles achevées	I-1	11 551 510 601	10 972 029 193
Moins : amortissements		-5 846 681 173	-5 412 745 357
Immobilisations corporelles en cours	I-1	920 335 605	892 159 424
Immobilisations financières	I-2	92 801 333	62 075 545
Moins : provisions		-8 172 799	-7 778 478
Total des actifs immobilisés		6 710 701 604	6 506 706 461
Total des actifs non courants		6 710 701 604	6 506 706 461
ACTIFS COURANTS			
Stocks	I-3	244 922 623	203 881 766
Moins : provisions		-18 414 068	-17 489 846
Clients et comptes rattachés	I-4	1 737 921 747	1 608 689 751
Moins : provisions		-531 689 504	-393 224 716
Autres actifs courants	I-5	308 693 125	82 722 140
Moins : provisions		-11 488 268	-9 609 752
Autres actifs financiers	I-6	8 036 907	6 545 702
Liquidités et équivalents de liquidités	I-7	529 653 204	271 052 436
Total des actifs courants		2 267 635 767	1 752 567 481
TOTAL DES ACTIFS		8 978 337 371	8 259 273 942

Bilan au 31 décembre 2017

EN DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2017	2016
CAPITAUX PROPRES			
Fonds de dotation		75 194 652	75 194 652
Réserves légales		235 002	235 002
Autres capitaux propres	I-8	1 545 820 625	1 506 990 203
Résultats reportés		-703 662 836	-373 073 214
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		917 587 444	1 209 346 643
Résultat de l'exercice		-1 193 680 714	-354 423 375
Total des capitaux propres avant affectation		-276 093 270	854 923 268
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	I-9	5 371 938 853	4 413 525 662
Dépôts de garantie		322 170 890	304 922 210
Provisions pour risques et charges	I-10	414 288 929	393 189 532
Autres passifs non courants	I-11	1 009 000	1 009 000
Total des passifs non courants		6 109 407 672	5 112 646 404
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	I-12	1 552 565 170	1 229 556 953
Autres passifs courants	I-13	526 544 615	437 430 678
Concours bancaires et autres passifs financiers	I-14	1 065 913 184	624 716 638
Total des passifs courants		3 145 022 969	2 291 704 269
TOTAL DES PASSIFS		9 254 430 641	7 404 350 673
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 978 337 371	8 259 273 942



L'état de résultat



Etat de résultat au 31 décembre 2017

EN DT

LIBELLES	Notes	2017	2016
REVENUS			3 751 546 915
Subvention d'exploitation	II-1	4 067 791 442	0
Coût des ventes	II-2	593 166 247	-3 343 250 991
	II-3	-4 646 972 922	
MARGE BRUTE		13 984 767	408 295 924
Autres produits d'exploitation	II-4	116 756 323	70 921 324
Frais d'administration		- 56 642 896	- 50 886 632
Autres charges d'exploitation	II-5	- 225 173 829	- 117 699 576
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 151 075 636	310 631 040
Charges financières nettes	II-6	-1 039 908 959	- 635 427 448
Produits des placements	II-7	1 381 507	2 088 579
Autres gains ordinaires	II-8	11 015 037	5 861 096
Autre pertes ordinaires	II-9	- 10 413 636	- 9 498 513
RESULTAT AVANT IMPÔT		-1 189 001 687	-326 345 247
Impôt sur les bénéfices		- 4 679 027	- 21 199 095
Fournisseurs et comptes rattachés		0	- 6 879 033
RESULTAT NET		-1 193 680 714	- 354 423 375
Effets des modifications comptables		23 833 753	
Résultat après modifications comptables		-1 169 846 961	



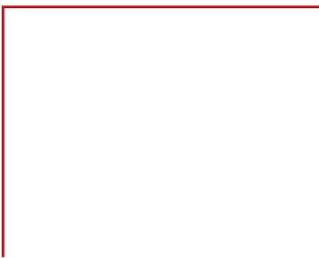
L'état des Flux de Trésorerie



Etat des flux de trésorerie au 31 Décembre 2017

EN DT

LIBELLES	2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net :	-1 193 680 714	-354 423 375
Effets des modifications compt. sur les résultats reportés	23 833 753	
Ajustements pour :		
<i>Amortissements & provisions</i>	606 644 897	538 328 019
<i>Amortissement des subventions</i>	-86 173 426	-83 203 479
<i>Gains et pertes de change latents</i>	740 781 095	381 579 842
Variation des :		
Stocks	-41 040 857	- 74 040
Clients et comptes rattachés	-129 231 996	-267 101 478
Autres actifs courants	-227 462 190	-14 826 870
Fournisseurs d'exploitation	259 368 349	-174 115 632
Autres passifs courants	97 225 469	40 188 226
Résultat des cessions	1 496 066	867 196
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	51 760 444	67 218 408
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
<i>Cession d'immobilisations corporelles</i>	6 831 201	5 507 694
<i>Cession d'immobilisations financières</i>	-12 085 337	9 176 295
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	- 360 339	-1 078 559
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	-561 874 389	-618 028 350
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>	-42 811 125	-19 352 350
Flux de trésorerie liés à l'investissement	-586 129 315	-623 775 271
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	1 826 500 247	1 046 171 183
Subventions d'investissements	125 003 848	111 444 718
Dépôts de garantie engagées	-19 864 914	32 037 852
Remboursement d'emprunts	-1 272 481 875	-984 562 862
Dépôts de garantie décaissés	37 113 595	-19 688 564
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	696 270 901	185 402 327
Variation de Trésorerie	161 902 031	-371 154 536
Trésorerie au début de l'exercice	267 567 938	638 722 475
Trésorerie à la fin de l'exercice	429 469 967	267 567 939



Les Notes aux états Financiers



RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les présents états financiers ont été arrêtés par référence aux normes comptables tunisiennes sauf les dettes en monnaies étrangères pour lesquelles la STEG applique les normes internationales. Les bases de mesure et principes comptables spécifiques qui ont été utilisés pour l'arrêté de ces états financiers se résument comme suit :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la STEG sont constituées principalement de logiciels informatiques. Elles sont évaluées au coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la STEG, amortissables ou en cours de réalisation, sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Bâtiments	50 ans
Equipement de distribution	25 ans
Equipement de transport	25 ans
Equipement de production hydraulique	25 ans
Equipement de production TV & TAC	20 ans
Equipement Gaz	20 ans
Matériel de production diesel	10 ans
Gros outillage	10 ans
Matériel de téléphonie	10 ans
Ascenseurs bâtiments industriels	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Equipement de bureau	5 ans
Matériel de sécurité	5 ans
Equipement informatique	3 ans

A noter que Les immobilisations existantes (centrales, lignes et postes HT) ont fait l'objet d'une étude sur les coûts de leur démantèlement. A compter de 2007, le coût de démantèlement est incorporé dans la valeur initiale des immobilisations.

Capitalisation des charges d'emprunts

Les charges d'emprunts encourues pendant la période de construction sont incorporées au coût du bien donnant droit à capitalisation de telles charges.

L'immobilisation des charges d'emprunts est suspendue pendant les périodes de longue interruption des travaux. La STEG cesse également l'immobilisation des charges d'emprunts dès l'achèvement total ou partiel des travaux (projet avec plusieurs parties constitutives indépendantes) et ce, par application des dispositions de la norme comptable internationale IAS 23 relative aux « coûts des emprunts ».

Pièces de rechanges spécifiques (pour centrales de production d'électricité...)

Les pièces des rechanges sont habituellement inscrites en stock et comptabilisées dans le résultat lors de leurs consommations. Toutefois, les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité constituent des immobilisations corporelles si la STEG compte les utiliser sur plus d'un exercice. De même, si les pièces de rechange (spécifiques) ne peuvent être utilisées qu'en association avec une immobilisation corporelle (non interchangeables) et que l'on s'attend à ce que leur utilisation soit irrégulière, elles sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur une période ne dépassant pas la durée d'utilité de l'actif s'y rapportant.

Coût de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de remise en état des sites d'exploitation

Les coûts de démantèlement et d'enlèvement des immobilisations techniques et de remise en état des sites d'exploitation (centrales de production d'électricité, postes et lignes HT, usine GPL, station d'El Borma...) sont estimés et incorporés aux coûts d'acquisition des immobilisations corporelles concernées en contrepartie de provisions pour risques et charges, après leur actualisation pour tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent pour être amortis sur les durées d'utilité économique de ces immobilisations corporelles.

Les profits résultant de la sorties des actifs ne sont pris en compte même si cette sortie est étroitement liée à l'évènement à l'origine des provisions pour coûts de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de la remise en état des sites d'exploitation. De telles provisions ne sont constituées que lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite incombant à la STEG de démanteler et d'enlever les actifs et de remettre en état les sites d'exploitation. L'augmentation de ces provisions due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

Cette méthode de comptabilisation issue de l'application des dispositions des normes comptables internationales IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, remplace celle préconisée par la norme comptable Tunisienne NCT 05, Immobilisations corporelles, jugée moins pertinente.

En effet, le paragraphe 32 de cette norme prévoit que « dans le cas d'une acquisition pour laquelle d'importants coûts démantèlement, de déplacement ou de remise en état devront être engagés à la fin de la durée d'utilisation, ceux-ci devront être déduits de la valeur résiduelle escomptée de l'immobilisation, ce qui induira une augmentation de la charge d'amortissement annuelle. Tout solde négatif en résultant devra être provisionné au passif ».

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, hormis les frais. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur intrinsèque ou boursière s'il s'agit de titres cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

4. CHARGES REPORTEES

En règle générale, les charges engagées par la STEG au cours d'un exercice sont imputées en totalité à cet exercice. Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « autres actifs noncourants » puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

5. STOCKS

Les stocks sont valorisés initialement à leur coût d'acquisition incluant, en plus du prix d'achat, les frais d'approche : droits de douane, frais de transport, d'assurance et autres frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont valorisés en appliquant la méthode du coût moyen pondéré. La provision des stocks au niveau de la STEG est calculée par plusieurs critères à savoir :

- 100% sur les articles rossignols du magasin rossignol
- 15% sur le stock de combustible impompable.
- La différence entre le cout d'achat et le prix de vente du gaz naturel qui multiplie la quantité du gaz détenue dans les pipes et destinée à la revente.
- Provision sur la base des taux de couverture pour les autres. Cette provision est déterminée selon une matrice du pourcentage de dépréciation en fonction de la couverture et de la nature du matériel.
- Pour les articles en stocks qui n'ont pas subi une consommation pendant les trois dernières années, le taux de provision pour dépréciation de valeur maximum appliqué est de 40%.

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Pour la détermination de la provision pour dépréciation des comptes clients, la STEG utilise les taux suivants :

- ➔ Provisions impayés N-2 et antérieurs des clients travaux, AGM (gaz mensuelle) et MT : 100%
- ➔ Provisions impayés ADM BT année N-1 et antérieurs : 50%
- ➔ provisions dossiers proposés aux contentieux : 25% du solde physique
- ➔ provisions impayés contentieux : 75% du solde comptable
- ➔ provisions facilité de paiement : 25% du solde comptable
- ➔ provision client entreprises publiques en difficultés : 100%
- ➔ provisions client en difficulté: 100%
- ➔ provisions impayés fraudes : 25% du solde comptable
- ➔ provisions impayés domiciliés MT et Gaz : 50% du solde comptable
- ➔ Provisions chèques rejetés/ clients : 100% du solde comptable
- ➔ Provisions effets rejetés/ clients : 100% du solde comptable
- ➔ Les impayés RCD et de la famille de l'ex président de la république sont totalement provisionnés
- ➔ Provisions AIC : 100%

7. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères). A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. L'écart de change, perte ou gain, qui en résulte est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice (méthode préconisée par les normes comptables internationales). Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

8. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la STEG sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lors du règlement, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte inscrite dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

9. REVENUS

● Les ventes

Les ventes d'électricité et de gaz sont constatées en produits à l'émission des factures intermédiaires (factures d'acomptes) ou définitives.

● Avances sur consommation

Les avances sur consommations ne font pas partie des revenus proprement dits. A leur réception, elles sont traitées comme des dépôts et cautionnements reçus et présentées parmi les passifs non courants. Elles sont débitées préalablement à la rupture des contrats d'abonnement.

● Energie en compteurs ou « énergie livrée non facturée »

A la fin de la période comptable (année ou semestre), l'énergie livrée et non encore facturée est estimée et prise en compte parmi les revenus. Les quantités de cette énergie livrée et non facturée sont déterminées à partir des éléments de la dernière facturation et ce pour chaque client. L'évaluation est faite sur la base du prix de vente moyen de la dernière période de facturation. Une décote de 15% est faite pour tenir compte des charges restant à engager (relève, facturation, etc.).

● Travaux et Prestations Remboursables « TPR »

Les revenus de la STEG découlant de la réalisation de travaux ou de la prestation de services facturables à des tiers sont comptabilisés au fur et à mesure que les factures sont émises. A la date de clôture, les revenus issus de travaux ou services partiellement exécutés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement prescrite par les normes comptables en vigueur.

10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les sommes encaissées des tiers comme contribution au financement des investissements sont constatées en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

11. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

a. Provision pour charge – frais de démantèlement

La STEG a constitué à partir de 2006 des provisions pour faire face aux coûts de démantèlement des équipements (centrales) à la fin de leur vie utile. En 2007, elle a étendu ces provisions pour couvrir ses principales installations : les centrales non encore prises en charge, les lignes HT, les postes HT ainsi que les ouvrages gaz (usine GPL et station d'El Borma).

Les normes comptables internationales IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 37 Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels ont été adoptées pour le traitement comptable de ces coûts d'abandon. Le taux d'actualisation adopté est de 8,047%. Un taux d'inflation de 6,9% a été retenu pour cette année.

b. Provision pour charge – avantages du personnel

Etant donné que les états financiers arrêtés au 31 décembre de chaque année doivent présenter de façon exhaustive les passifs de la société, la STEG a décidé pour la première fois en 2010, de comptabiliser les passifs dus au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les passifs sont définis conformément au cadre conceptuel tunisien de la comptabilité. Toutefois en absence d'une norme tunisienne qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des passifs liés aux avantages du personnel en l'occurrence les avantages postérieurs à l'emploi, le recours à la norme internationale l'IAS 19 Avantages du personnel, qui est fondée sur un cadre conceptuel international similaire à celui tunisien, s'avère indispensable pour le traitement de ces avantages dont la valeur est jugée significative.

En effet, dès la titularisation d'un agent STEG, il acquiert un droit à une indemnité de départ à la retraite qui correspond à six salaires. La norme internationale IAS 19 classe cet avantage parmi les avantages postérieurs à l'emploi à long terme et elle exige que le montant comptabilisé au passif pour les autres avantages à long terme soit égal au total de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

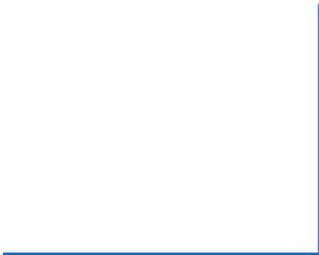
Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont décrites comme suit :

- ➔ Taux d'augmentation des salaires 4,45%
- ➔ Le taux d'actualisation est de 6,21%





Les Notes sur le Bilan



Note n°I- 1-a- Immobilisations :

	Situation au 1er janvier	Acquisitions 2017	Sorties 2017	Situation fin 2017	Amortissements au 1er janvier	Dotations 2017	Sorties 2017	Amortissements fin 2017	VCN à fin 2017
Immobilisations incorporelles									
Logiciels	6 759 236	360 339	0	7 119 575	5 793 102	418 436	0	6 211 538	908 037
Immobilisations corporelles									
Equipement de production & lignes	10 972 029 193	597 338 079	17 856 670	11 551 510 601	5 412 745 357	443 465 218	9 529 402	5 846 681 173	5 704 829 428
Terrains & constructions	9 582 448 146	538 849 377	13 851 384	10 107 446 139	4 534 700 527	388 715 674	5 530 248	4 917 885 953	5 189 560 186
Matériel de comptage & autres	900 494 728	55 197 089	681 266	955 010 551	427 851 638	42 785 315	675 134	469 961 819	485 048 732
Matériel roulant	320 347 226	336 493	3 324 020	320 683 719	318 922 423	24 340	3 324 020	318 946 763	1 736 956
Mobilier & matériel de bureaux	113 977 593	2 955 120	3 324 020	110 653 573	81 423 138	9 544 889	3 324 020	87 644 007	23 009 566
	54 761 500			57 716 620	49 847 631	2 394 999		52 242 631	5 473 989
Total en DT	10 978 788 429	597 698 418	17 856 670	11 558 630 176	5 418 538 459	443 883 653	9 529 402	5 852 892 711	5 705 737 465

Note n°1- 1-b- Immobilisations en cours brutes :

	2017	2016
Immobilisations en cours brutes	920 335 605	892 159 424
Les principaux projets en cours de réalisation concernent:		
La production d'électricité	58 MD	284 MD
Le transport d'électricité	299 MD	182 MD
La distribution d'électricité	86 MD	78 MD
Le gaz	357 MD	299 MD
Divers	9 MD	8 MD
Avances sur travaux Electricité	107 MD	37 MD
Avances sur travaux Gaz	4 MD	4 MD

Note n°1- 2 - Immobilisations financières :

	2017	2016
Emprunt Obligataire 2014	3 750 000	5 000 000
Effets à recevoir LONG TERME	669 382	1 147 206
Prêts accordés au personnel (*)	65 894 206	33 479 349
Titres de participation(**)	21 512 697	21 512 672
Dépôts et cautionnement	975 047	936 318
Total en DT	92 801 333	62 075 545
Provisions Titres de participation	-7 283 594	-6 928 001
Provisions Dépôts et cautionnement	-889 205	-850 477
Total en DT	-8 172 799	-7 778 478

(*)Les prêts accordés au personnel se composent essentiellement de prêts pour l'accession à la propriété immobilière pour une valeur de 64 MDT

(**)Le portefeuille titres de participation s'élève à 21,5 MDT au 31 décembre 2017. Les participations concernent 35 entreprises dont 2 en veilleuse et 7 en liquidation.

La provision pour dépréciation du portefeuille titres s'élève à 8,1 MDT et concerne 17 entreprises dont 11 entièrement provisionnées. Le portefeuille se compose essentiellement des titres:

STB	10 127 341 TND
Technopole BorjCedria	849 900 TND
Joint-Gas	2 559 050 TND
Elmed Etudes	1 350 000 TND
SODIT SICAR	800 000 TND

Note n°1- 3 - Stocks :

Les stocks d'exploitation (matières consommables, matières premières et produits finis) se sont élevés à fin 2017 à 201 162 905 Dinars et ont été provisionnés à raison de 16 601 063 Dinars. Les stocks d'investissement (Compteurs, transformateurs et disjoncteurs) se sont élevés à fin 2017 à 43 759 718 Dinars et la provision y afférente s'est élevée à 1 813 005 Dinars.

	2017	2016
STOCKS D'EXPLOITATION	201 162 905	180 996 100
Matières premières	76 399 024	75 473 103
Fuel lourd	41 504 628	41 676 412
Gaz oil	29 037 061	29 252 211
Gaz	5 857 335	4 544 480
Matières consommables	123 175 098	103 498 915
Pièces de rechanges	32 204 618	31 086 327
Fils & câbles	42 921 039	27 012 534
Supports et isolateurs	15 526 502	16 490 357
Matériel & outillage	9 109 421	11 551 546
Matériel de distribution gaz	15 741 669	10 654 688
Autres matières consommables	7 671 850	6 703 463
Produits finis GPL	1 200 116	1 714 383
Autres articles de stocks	388 667	309 699
STOCKS D'INVESTISSEMENT (Compt, transf, disjonct)	43 759 718	22 885 666
VALEUR BRUTE DES STOCKS EN DT	244 922 623	203 881 766
Provision sur stock d'exploitation	-16 601 063	-16 166 966
Provision sur stock immobilisé	-1 813 005	-1 322 880
STOCKS NETS EN DT	226 508 555	186 391 920

Note n°1- 4 - Clients et comptes rattachés :

Le solde des créances clients et comptes rattachés a augmenté durant l'année 2017 pour passer de 1 608 689 751 Dinars en 2016 à 1 737 921 747 Dinars au 31 décembre 2017.

	2017	2016
Créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	560 991 782	551 270 178
Créances /Etat & Administrations	655 780 192	540 836 092
Créances actives(*)	651 750 156	536 806 056
Créances impayées	4 030 036	4 030 036
Créances /Industriels	252 015 929	317 800 724
CPC, gaz naturel	38 330 781	37 519 866
Autres industriels	211 977 286	278 219 131
Créances impayées	1 707 861	2 061 727
Créances douteuses	94 157 056	78 770 634
Créances, factures à établir	153 255 906	131 406 580
Energie livrée & non facturée	144 352 750	127 836 244
Créances en cours de régularisation	8 903 156	3 570 336
Créances abonnés domiciliés	35 295 966	21 695 246
Abonnés, effets à recevoir	21 164 013	1 356 165
Autres créances	4 453 106	2 098 268
Sous total en DT	1 777 113 950	1 645 233 887
Redevances RTT	-29 681 077	-27 987 307
Clients créditeurs (à affecter)	-9 511 126	-8 556 829
Total en DT	1 737 921 747	1 608 689 751
Provision sur créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	-86 898 475	-66 383 118
Provision sur créances /Etat & Administrations	-310 924 262	-174 205 121
Provision sur créances /Industriels	-39 175 083	-91 877 765
Provision sur créances douteuses	-74 581 116	-60 394 291
Provision Abonnés, effets à recevoir	-20 110 567	-364 421
Total en DT	-531 689 504	-393 224 716

(*) Ces créances peuvent être réparties comme suit :

Les administrations à budget d'Etat	206,9 MDT
Les sociétés nationales et offices	264 MDT
Les collectivités publiques	91,3 MDT
Les ambassades et organismes internationaux	1,1 MDT
Conventions AIC	16,3 MDT
STIR	72,1 MDT

Note n°1- 5- Autres actifs courants :

Les autres actifs courants s'élevèrent au 31 décembre 2017 à 308 693 125 Dinars contre 82 722 140 Dinars au 31 décembre 2016.

	2017	2016
Fournisseurs débiteurs	2 721 594	2 891 696
Frs avances & acomptes	602 312	1 202 611
Emballages à rendre	123 670	123 670
Avaries sur matériels importés	591 126	591 126
Autres fournisseurs débiteurs	1 404 486	974 289
Personnel	25 796 719	23 379 548
Avances & acomptes	21 074 987	20 345 848
Dépassements quota de gratuité	670 331	721 851
Fonds de solidarité	2 665 274	984 578
Agents parties débiteurs	362 961	377 235
Autres créances	1 023 166	950 036
Etat	26 914 972	18 084 469
Crédit d'impôt	14 400 157	8 999 006
Retenues à la source	3 300 515	1 893 783
TFP (nette de ristourne)	0	7 191 680
Participation aux branchements gaz	9 214 300	
Parties liées	1 285 760	1 285 760
Créances sur sociétés filiales	1 285 760	1 285 760
Autres débiteurs	7 202 868	5 880 318
Dégâts causés aux biens de la STEG	1 998 538	2 076 595
Divers	5 204 330	3 803 723
Compte de régularisation	241 855 607	29 454 159
Charges constatées d'avances	37 546 724	25 133 160
Produits à recevoir	204 308 882	4 320 999
Comptes d'attente débiteurs	2 915 590	1 746 190
Total en DT	308 693 125	82 722 140
Provision Emballages à rendre	-123 670	-123 670
Provision Avaries sur matériels importés	-591 126	-591 126
Provision Agents parties débiteurs	-362 946	-377 200
Provision Créances sur sociétés filiales	-1 285 760	-1 285 760
Provision Dégâts causés aux biens de la STEG.	-1 909 676	-2 076 594
Provision Divers	-3 932 615	-3 438 155
Provision Comptes d'attente débiteurs & fonds Solid.	-3 282 475	-1 717 247
Total en DT	-11 488 268	-9 609 752

Note n°1- 6 - Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers s'élevaient à fin 2017 à 8 036 907 Dinars contre 6 545 702 Dinars à fin 2016.

	2017	2016
Prêts à - 1 an	7 411 907	6 545 702
Echéance moins d'un an Emprunt obligataire 2014	625 000	
Total en DT	8 036 907	6 545 702

Note n°1-7 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont passé de 271 052 436 Dinars au 31 décembre 2016 à 529 653 204 Dinars au 31 décembre 2017.

	2017	2016
Banques et chèques postaux	526 483 645	269 038 268
Chèques, quittances à encaisser	2 971 507	1 762 829
Effets remis à l'encaissement	70 501	114 112
Caisses	127 552	137 227
Total en DT	529 653 204	271 052 436

Note n°1- 8- Mouvements des capitaux propres :

	2017	Mouvements de 2017		2016
		Entrées	Sorties	
Fonds de dotation	75 194 652			75 194 652
Réserve légale	235 002			235 002
Réserve spéciale de réévaluation	417 380 911			417 380 911
Réserve spéciale de réinvestissement	2 153 193			2 153 193
Autres réserves	31 394 605			31 394 605
Subventions d'investissement	1 094 891 916	125 003 848	86 173 426	1 056 061 494
Résultats reportés	-703 662 836	-354 423 375	-23 833 753	-373 073 214
Résultat de l'exercice	-1 193 680 714			-354 423 375
Total en DT	-276 093 270	-229 419 527	62 339 673	854 923 268

Note n°I- 9- Emprunts :

L'endettement durant l'année 2017 peut être détaillé comme suit :

	2017	2016
Crédits directs en devises	4 963 574 251	4 054 469 637
Solde au 1er janvier	4 054 469 637	3 813 725 820
Tirages de l'année	508 226 602	94 672 752
Actualisation à la clôture	782 958 709	391 713 338
Reclassement au CT	-382 080 697	-245 642 273
Crédits rétrocedés en devises	343 224 007	324 792 525
Solde au 1er janvier	324 792 525	252 976 767
Tirages de l'année	30 915 482	38 066 931
Actualisation à la clôture	27 283 979	37 136 087
Reclassement au CT	-39 767 979	-3 387 260
Crédits en TND	65 140 595	34 263 500
Solde au 1er janvier	34 263 500	56 477 314
Tirages de l'année	61 000 000	0
Reclassement au CT	-30 122 905	-22 213 814
Total des dettes à long terme en DT	5 371 938 853	4 413 525 662

L'analyse de la structure des emprunts par devise à fin 2017 permet de constater que l'Euro représente 71 %, le Dollar US 11 % et le Dinar Koweïtien 11 % soit un total de 93 % des emprunts. Il est à remarquer que le dinar tunisien représente 2 % des emprunts.



Note n°I- 10 - Provisions pour risques & charges :

L'endettement durant l'année 2017 peut être détaillé comme suit :

	2017	2016
Provisions pour risques	20 000	20 000
Risque fiscal	20 000	20 000
Provisions pour charges	411 223 622	390 265 530
CPC, autres litiges	8 851 929	7 239 249
Charges d'assurance CPC	9 383 952	9 383 953
Démantèlement des équipements	311 068 017	295 491 356
Indemnités à servir sur fonds social	65 645 566	58 108 066
Personnel, indemnités de départ à la retraite	-30 438 367	-26 669 618
Déficit vendeur British Gaz (*)	46 000 000	46 000 000
Charges d'indemnisation ANSALDO	712 524	712 524
Autres provisions	3 045 307	2 904 002
Actions en justice	3 045 307	2 904 002
Total net en DT	414 288 929	393 189 532

(*) Cette provision correspond aux déficits vendeurs sur les sites « Hasdrubal et Miskar » exploités par « British Gaz ». Ces déficits, quoique facturés, sont sujet de négociation entre les parties concernées depuis la fin de l'exercice 2010. Par conséquent et compte tenu des éléments d'informations disponibles, le sort final de cette situation reste incertain.

Note n°I- 11 - Autres passifs non courants :

	2017	2016
Crédit Trésor	244 000	244 000
Versements reçus sur augmentation de capital	765 000	765 000
Total en DT	1 009 000	1 009 000

Note n°1- 12- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs a passé de 1 229 556 953 Dinars au 31 décembre 2016 à 1 552 565 170 Dinars au 31 décembre 2017

	2017	2016
Fournisseurs d'exploitation Electricité	207 014 999	152 015 885
Locaux	162 898 751	108 374 044
Etrangers	44 116 249	43 641 841
Fournisseurs d'exploitation Gaz	1 009 336 105	805 219 098
Locaux	671 013 460	557 892 451
Etrangers	338 322 646	247 326 647
Fournisseurs d'immobilisations Electricité	300 466 448	228 914 796
Locaux	73 130 392	48 792 054
Etrangers	227 336 056	180 122 742
Fournisseurs d'immobilisations Gaz	24 560 257	32 472 038
Locaux	6 609 493	23 615 746
Etrangers	17 950 764	8 856 292
Factures bloquées	3 502 933	3 938 284
Fournisseurs, soldes à régulariser	7 684 428	6 996 850
Total en DT	1 552 565 170	1 229 556 953

Note n°1- 13 - Autres passifs courants :

Les autres passifs courants ont passé de 437 430 678 Dinars en 2016 à 526 544 615 Dinars à fin 2017.

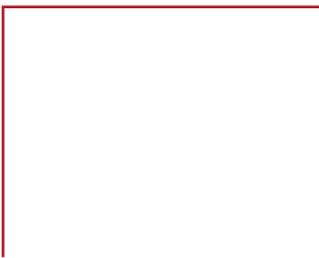
	2017	2016
Clients, avances reçues	181 489 583	182 956 208
Personnel	82 912 441	67 913 129
Rappels, congés & charges à payer	68 116 747	55 682 888
Mutuelle	14 795 693	12 230 241
Etat	206 544 362	136 590 382
Commission de garantie	29 908 399	21 007 315
Surtaxe municipale	144 600 569	78 542 676
TVA & retenues à la source	29 421 962	27 658 975
Autres impôts et taxes	2 613 431	9 381 416
Contribution RTT	18 088 509	17 237 863
CNPRS	13 709 252	9 506 402
Autres créditeurs	23 800 469	23 226 694
Total en DT	526 544 615	437 430 678

Note n°1- 14- Concours bancaires & autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élevaient au 31 décembre 2017 à 1 065 913 184 Dinars contre 624 716 638 Dinars au 31 décembre 2016. Le détail de ces derniers est présenté comme suit :

	2017	2016
Crédits à CT en devises	900 157 971	587 116 822
Reclassement du LMT au CT	385 961 943	272 121 522
Crédit revolving Sonatrach	514 196 028	210 501 000
Crédit relais Centrale Bouchemma	0	104 494 300
Crédits à CT en TND	23 345 127	
Concours bancaire	100 183 237	3 484 498
Charges d'intérêt à payer	42 226 849	34 115 318
Total en DT	1 065 913 184	624 716 638





Les Notes sur l'état de résultat



Note N° II-1- Revenus :

Les revenus de la STEG durant l'année 2017 totalisent la somme de 4 067 791 442 Dinars contre 3 751 546 915 Dinars à fin 2016.

	2017	2016
Ventes d'électricité	2 942 077 342	2 766 509 490
Basse tension	1 478 056 613	1 335 435 633
Moyenne tension	1 236 136 699	1 150 229 244
Haute tension	227 884 030	280 844 613
Ventes de gaz naturel	992 093 121	885 350 473
Basse pression	210 502 307	185 632 234
Moyenne pression	227 738 431	213 752 077
Haute pression	553 852 383	485 966 162
Ventes de GPL	104 425 036	88 584 422
Butane	37 279 340	33 725 404
Propane	40 776 692	34 159 190
Gazoline	26 369 003	20 699 828
Autres revenus	13 189 484	9 626 636
Travaux	11 334 187	7 671 638
Prestations de services	159 340	59 094
Ventes de matériel	1 553 286	1 776 964
Ventes de sous-produits	142 671	118 940
Variation de l'énergie livrée & non facturée	16 520 727	1 658 367
Variation du stock GPL	-514 267	-182 473
Total en DT	4 067 791 442	3 751 546 915

Note N° II-2- Subventions d'exploitation :

La subvention directe est une subvention d'équilibre accordée par l'Etat à la STEG en vue de soutenir et de maintenir son équilibre financier étant donné que les prix de vente des produits de la STEG sont fixés par le Ministère de tutelle.

	2017	2016
Subvention directe reçue	593 166 247	0
Total en DT	593 166 247	0

Note N° II-3- Coût des ventes :

	2017	2016
Achats de Combustible (*)	3 160 678 969	2 092 998 543
Achats d'Electricité	459 236 987	405 289 796
Autres achats	155 221 437	113 425 465
Variation stock matières	-20 689 668	-4 111 109
Services extérieurs	236 458 766	133 650 722
Frais de personnel (**)	428 013 920	386 104 929
Impôts et taxes	13 032 256	11 909 494
Dotations aux amortissements	443 883 653	411 845 004
Ventes de déchets	-12 426	-46 158
Travaux faits par l'entreprise	-86 034 651	-73 725 583
Frais administratifs	-56 642 896	-50 886 632
S/Total en DT	4 733 146 348	3 426 454 471
Résorption de la participation des tiers	-86 173 426	-83 203 479
Total en DT	4 646 972 922	3 343 250 991

(*) Les achats de combustibles ont atteint 3160,6 MDT à fin 2017 contre 2 093 MDT à fin 2016 en registrant une hausse de 1 067,7 MDT ; soit 51%.

(**) Les frais de personnel ont passé de 386 104 929 Dinars en 2016 à 428 013 920 Dinars en 2017 enregistrant une augmentation de 11%. Ils se détaillent comme suit :

	2017	2016
Salaires et appointements	313 948 694	289 617 395
Charges patronales	69 899 226	59 736 989
Autres	44 166 000	36 750 545
Total en DT	428 013 920	386 104 929

Note N° II-4- Autres produits d'exploitation :

	2017	2016
Récupérations de frais	34 364 640	39 278 797
Reprises sur provisions	77 888 852	26 064 958
Pénalités sur marchés	3 600 482	4 989 669
Autres produits d'exploitation	902 349	587 900
Total	116 756 323	70 921 324

Note N° II-5- Autres charges d'exploitation :

	2017	2016
Dot. aux provisions pour dépréciation d'actifs	217 209 821	111 825 154
Autres Dotations aux provisions	3 416 035	1 582 110
Dons & subventions	1 112 566	1 210 485
Autres charges	3 435 408	3 081 828
Total en DT	225 173 829	117 699 576

Note N° II-6- Charges financières nettes :

Les charges financières se sont élevées à 1 039 908 959 Dinars à fin 2017 contre 635 427 448 Dinars à fin 2016.

	2017	2016
Charges d'intérêts sur emprunts	146 846 483	133 756 799
Intérêts sur crédits en devises	134 313 939	117 529 741
Intérêts sur crédits de trésorerie	11 894 103	8 213 324
Commissions de garantie sur emprunts	0	7 804 548
Autres charges sur emprunts	638 441	209 186
Autres charges financières	76 413	326 865
Ch. Fin. liées à des Ex. antérieurs (*)	-9 293 459	-63 361
Provisions p/ dép. des actifs financiers	678 829	3 615 382
Ch. Fin. liées à l'actual. des Coûts de démant.	17 804 824	16 048 502
Produits financiers	-26 011 020	-19 408 597
Produits de crédits à la clientèle	-7 383 023	-6 271 795
Autres produits financiers	-18 627 997	-13 136 801
Résultat de change	909 806 889	501 151 857
Pertes de change réalisées	178 307 433	138 013 439
Pertes de change latentes	823 292 072	438 149 522
Reprise sur provision pour pertes de change	-70 540 302	-51 529 101
Gains de change réalisés	-14 505 212	-20 938 644
Gains de change latents	-6 747 103	-2 543 358
Total net DT	1 039 908 959	635 427 448

(*)Un montant de 9 283 066 Dinars concerne une commission de garantie relatif au crédit « JAICA » pour la construction de la centrale de Rades. Cette commission n'a pas été capitalisée au cours de l'exercice de son engagement et ce, à cause du retard d'exécution des travaux. La reprise des travaux n'a eu lieu qu'en 2017. Par conséquent, cette commission de garantie a été incorporée dans le coût de l'investissement.

Note N° II-7- Produits des placements :

	2017	2016
Revenus des placements et autres	1 381 507	2 088 579
Total en DT	1 381 507	2 088 579

Note N° II-8- Autres gains ordinaires :

Le solde de cette rubrique est passé de 5 861 096 Dinars en 2016 à 11 015 037 Dinars à fin 2017.

	2017	2016
Produits nets de cessions d'immobilisations	6 162 569	4 823 451
Autres gains ordinaires	4 852 468	1 037 645
Total en DT	11 015 037	5 861 096

Note N° II-9- Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 10 413 636 Dinars au 31 décembre 2017 contre 9 498 513 Dinars au 31 décembre 2016.

	2017	2016
Pertes sur cessions d'immobilisations	7 658 635	5 690 647
Pertes sur dégâts matériels	1 946 424	1 043 910
Autres pertes	808 577	2 763 957
Total en DT	10 413 636	9 498 513



Les Résultats par Activité



I. Présentation des états financiers par activité :

Le Ministère de l'industrie de l'énergie et des PME a demandé d'établir des états financiers par activité (gaz et électricité).

Le Conseil d'Administration du 22/03/2001 a décidé, après avoir été convaincu des énormes difficultés d'établir des bilans séparés qui soient fiables et représentatifs, de se limiter à l'établissement d'un état de résultat pour chaque activité sachant que le système d'information de la STEG ne permet pas encore une telle distinction des activités.

L'état de résultat de l'activité Gaz est arrêté sur la base des mêmes méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers toutes activités confondues.

II. Détermination des charges et produits :

II.1. Les charges :

Elles sont identifiées :

- par leur destination Gaz ou Electricité (compte général)
- par les UR (régions gaz, direction gaz, GPL, El Borma ...)
- par les UF (distribution Gaz)

Chaque compte de charge a été trié selon l'un des critères sus-indiqués, seules les cessions réciproques sont déterminées par la Comptabilité Analytique au prix coûtant. Les charges relatives à l'activité électricité sont déterminées par déduction. Ainsi, toutes les autres charges ne répondant pas aux critères sus-indiqués ont été imputées à l'activité électricité.

La cession de gaz aux centrales pour la production d'électricité est calculée à sa valeur comptable (prix coûtant).

Les charges financières sont identifiées par la destination de l'emprunt contracté (pour les coûts d'emprunt) et de la nature de l'immobilisation (pour les coûts de démantèlement).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks sont déterminées au prorata du stock de l'activité Gaz par rapport au stock global d'exploitation.

Les frais administratifs sont calculés par la comptabilité Analytique en appliquant des clés de répartition dont essentiellement le chiffre d'affaires.

II.2. Les produits :

Le chiffre d'affaires est déterminé à partir des comptes spécifiques aux deux activités tels qu'ils apparaissent sur la balance générale des comptes.

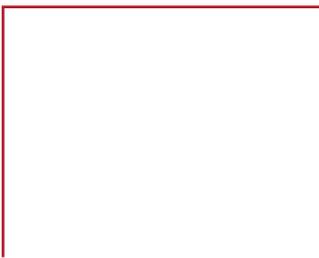
La subvention d'exploitation reçue de l'Etat est affectée à l'électricité proportionnellement aux quantités consommées par les centrales y compris le producteur privé « CPC » de Radès. Les autres comptes de produits sont extraits à travers les UR d'imputation.

Les produits relatifs à l'activité Electricité sont déterminés par déduction du total STEG ou par défaut. Ainsi les produits de placement, les produits des comptes courants et les produits sur cession d'immobilisations pour lesquels il ne peut y avoir de règles de répartition logiques ont été imputés à l'activité Electricité.

Etat de résultat par activité au 31 décembre 2017

EN DT

	2017			2016		
	GAZ	Electricité	Global	GAZ	Electricité	Global
REVENUS						
Cession fournie	1 101 100 427	2 966 691 015	4 067 791 442	976 803 848	2 774 743 067	3 751 546 915
Coût des ventes	1 887 640 042	1 479 111	1 889 119 153	1 261 296 351	2 090 760	1 263 387 111
Cession reçue	-3 213 639 261	-1 433 333 661	-4 646 972 922	-2 160 541 863	-1 182 709 128	-3 343 250 991
Subvention d'exploitation	-1 479 111	-1 887 640 042	-1 889 119 153	-2 090 760	-1 261 296 351	-1 263 387 111
	238 500 000	354 666 247	593 166 247	0	0	0
MARGE BRUTE	12 122 097	1 862 670	13 984 767	75 467 576	332 828 348	408 295 924
Autres produits d'exploitation	46 163 195	70 593 128	116 756 323	7 300 427	63 620 897	70 921 324
Frais d'administration	-9 242 433	-47 400 463	-56 642 896	-8 032 994	-42 853 638	-50 886 632
Autres charges d'exploitation	-33 280 018	-191 893 811	-225 173 829	-26 233 604	-91 465 972	-117 699 576
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 762 841	-166 838 476	-151 075 635	48 501 405	262 129 635	310 631 040
Charges financières nettes	-89 591 662	-950 317 297	-1 039 908 959	-57 746 231	-577 681 217	-635 427 448
Produits des placements	0	1 381 507	1 381 507	0	2 088 579	2 088 579
Autres gains ordinaires	721	11 014 316	11 015 037	1	5 861 094	5 861 095
Autre pertes ordinaires	-601	-10 413 035	-10 413 636	-4 425	-9 494 088	-9 498 513
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	-73 828 701	-1 115 172 985	-1 189 001 686	-9 249 250	-317 095 997	-326 345 247
Impôt sur les bénéfices			-4 679 027			-21 199 095
contribution conjoncturelle exceptionnelle			0			-6 879 033
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-1 193 680 713			-354 423 375



Autres Informations



Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31 décembre 2017

					EN DT
PRODUITS			CHARGES		
Revenus & autres prod. d'exploitation	4 106 671 339	Production déstockée	0		
Production immobilisée	86 034 651		0		
Total	4 192 705 990	Total			
Production	4 192 705 990	Achats consommés	3 754 447 726	Marge sur coût matières	438 258 264
Marge sur coût matières	438 258 264	Autres charges d'exploitation	241 006 740		
Subvention d'exploitation	593 166 247			Valeur ajoutée brute	790 417 771
Total	1 031 424 512	Impôts & Taxes	13 032 256		
Valeur ajoutée brute	790 417 771	Charges de personnel	428 013 920		
		Total		Excédent brut d'exploitation	349 371 596
Excédent brut d'exploitation	349 371 596	Autres charges ordinaires	10 413 636		
Autres produits ordinaires	12 396 544	Charges d'intérêts nettes	1 039 908 959		
Reprises sur provisions	77 888 852	Dotations aux amortissements & provisions	664 509 509		
Résorption des participations des tiers.	86 173 426	Impôts sur les sociétés	4 679 027		
Total	525 830 417	Total	1 719 511 131	Résultat net	-1 193 680 714

Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature au 31 Décembre 2017

CHARGES PAR DESTINATION	VENTILATION				EN DT
	MONTANT	ACHATS CONSOMMES	CHARGES DE PERSONNEL	AMORT. & PROV.	
Coût des ventes	4 646 972 922	3 674 948 495	388 624 703	356 064 824	227 334 900
Charges d'exploitation	4 875 836 321	3 754 447 726	428 013 920	443 883 653	249 491 022
Travaux faits par l'entreprise	-86 034 651	-76 013 789	-7 619 950	-336 128	2 064 784
Frais administratifs	-56 642 896	-3 473 015	-31 769 267	-1 309 276	20 091 338
Résorption de la participation des tiers	-86 173 426			-86 173 426	
Ventes de déchets	-12 426	-12 426			
Frais administratifs	56 642 896	3 473 015	31 769 267	1 309 276	20 091 338
Autres charges d'exploitation	225 173 829			220 625 855	4 547 974
Total ...	4 928 789 648	3 678 421 510	420 393 970	577 999 956	251 974 212

Tableau de détermination du résultat fiscal 2017

EN DT

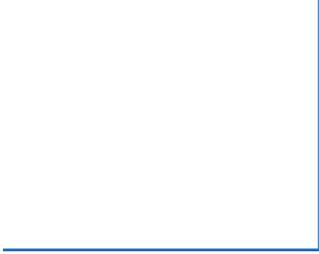
RESULTAT COMPTABLE AVANT MODIFICATION COMPTABLE		-1 189 001 687
MODIFICATION COMPTABLE		23 833 753
RESULTAT COMPTABLE APRES MODIFICATION COMPTABLE		-1 165 167 934
LES REINTEGRATIONS		1 071 538 197
Timbres de voyage	30 480	
Pénalités de retard et amendes	24 700	
Pertes de changes Latentes	823 292 072	
Provisions non déductibles	187 565 140	
Provisions déductibles	33 739 544	
Intérêts/Emprunts pris en charge	342 906	
Charge financière non déductible	17 804 824	
Amortissement non déductible	8 738 530	
LES DEDUCTIONS		356 242 499
Reprises de provisions	77 888 852	
Gains de changes Latents	77 287 405	
Revenus des actions	1 066 242	
Subvention 2017 encaissée en 2018	200 000 000	
RESULTAT FISCAL IMPOSABLE		-449 872 236
IMPOT SUR LES SOCIETES	25%	
MINIMUM D'IMPOT 0,1%CA TTC		4 679 027
RESULTAT NET APRES IMPOT		-1 169 846 961

Les Engagements Hors Bilan au 31 Décembre 2017

		2017	EN DT 2016
Intérêts sur emprunts		1 850 103 568	2 138 811 997
Cautions bancaires		9 998 612	11 680 240
ENGAGEMENTS DONNES	TOTAL=	1 860 102 180	2 150 492 237
Cautions bancaires		1 548 155 919	771 954 508
Produit financiers sur branch. a terme		7 251 010	7 349 733
Crédits a utiliser		2 980 373 126	3 131 038 107
Intérêts sur prêts au personnel		8 165 022	6 015 334
ENGAGEMENTS RECUS	TOTAL=	4 543 945 077	3 916 357 682
Marches et commandes non soldées		256 019 258	503 278 460
Accreditifs		29 605 534	13 418 816
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	TOTAL=	285 624 792	516 697 276



Rapports de l'Auditeur externe



Tunis, le 30 mai 2018

OBJET : RAPPORT GENERAL DU REVISEUR LEGAL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2017

I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission de révision légale des comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz (STEG), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, et le l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **8 978 337 371 DT**, une perte nette de **1 169 846 961 DT**.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. **Fondement de l'opinion avec réserve :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendant de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre audit nous a permis de relever les points suivants :

1. **Immobilisations corporelles :**

L'actif de la STEG fait apparaître des immobilisations corporelles achevées d'une valeur brute de 11 551 510 601 DT, amorties pour 5 846 681 173 DT, soit une valeur comptable nette de 5 704 829 428 DT.

Ces immobilisations appellent les observations suivantes :

- 1.1 Le tableau suivant indique une répartition au 31.12.2017 des immobilisations corporelles entre les biens immeubles et les biens meubles :

(Montants en DT)

Eléments	Valeur brute	Amortissements cumulés	VCN
IMMEUBLES (1)	11 383 140 408	5 706 794 535	5 676 345 873
MEUBLES (2)	168 370 193	139 886 638	28 483 555
TOTAUX	11 551 510 601	5 846 681 173	5 704 829 428

- (1) : Equipements de productions, terrains et constructions et matériels de comptage
(2) : Matériel roulant & équipements de bureaux

La diversité, la répartition des immobilisations sur tout le territoire de la République d'un côté, le coût et l'étendue des travaux d'un autre côté font que l'inventaire physique ne peut être réalisé de manière rassurante au cours d'un seul exercice. En conséquence la STEG s'est dotée d'une structure dédiée aux travaux d'inventaire physique des immobilisations (lettre d'instruction n° 61-14 du 1er août 2014 relative à la création du projet « inventaire physique des immobilisations »). Le planning des travaux d'inventaire s'étale jusqu'à fin 2018, et ce pour couvrir l'ensemble du patrimoine immobilisé.

Le rapport intermédiaire relatif à la situation au 31.12.2017 ne nous permet pas de nous prononcer sur l'impact des écarts éventuels à dégager entre l'inventaire comptable et les travaux effectués par la structure en question.

Par ailleurs, la STEG ne dispose pas de titres de propriétés de certains terrains dont la valeur s'élève à 3 517 318 DT.

- 1.2 La STEG a reçu lors de sa création par le décret-loi n° 62-08 du 03 avril 1962 un patrimoine immobilier. Une commission dont la composition a été actualisée par l'arrêté, conjoint entre le ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le ministère de l'énergie et des mines, du 10 mars 2017 est chargée de l'évaluation de ce patrimoine transféré à la STEG.

Nous n'avons pas reçu de rapports pouvant servir de base et à l'enregistrement comptable éventuel et à l'expression de notre opinion sur la valeur de cet actif. En conséquence nous ne pouvons pas évaluer l'impact des travaux de la commission sur les totaux du bilan, des immobilisations et des capitaux propres.

3. **PARAGRAPHES D'OBSERVATIONS**

Sans mettre en cause notre opinion ci-dessus formulée, nous attirons l'attention du lecteur sur les points suivants :

Les éléments réunis jusqu'à la date de la rédaction du présent rapport sont insuffisants pour exprimer une opinion sur les conséquences de cette situation notamment la nécessité de constater une dépréciation sur la valeur des actifs, et l'effet de tout litige éventuel avec le fournisseur défaillant.

3.4 Consolidation des déficits vendeurs

La STEG et British Gaz ont conclu une convention (13 mai 2003) ayant pour objet la consolidation des déficits vendeurs du gaz sur les sites MISKAR et HASDRUBAL. L'ETAP a adhéré à cette convention à la date du 02 février 2009.

Cependant la STEG a toujours continué à facturer des déficits vendeurs sur des bases individualisées (par site), et ce vu les difficultés pratiques liées à l'application de la modalité de consolidation des déficits vendeurs.

Pour l'exercice 2017 aucun déficit vendeur n'a été enregistré. Le total facturé depuis 2006 a atteint le montant de **196 660 820 DT**. Par ailleurs, la STEG a constitué une provision à concurrence de **46 000 000 DT (note I-10)** en couverture du risque éventuel de remboursement partiel des montants déjà encaissés à ce titre et lié à l'application rétroactive de l'accord de consolidation.

En l'absence d'une situation contradictoire entre les parties, nous ne pouvons pas estimer l'impact de l'application de la modalité de consolidation sur les états financiers.

3.5 Intérêts sur crédits « clients »

La STEG a enregistré en 2017 parmi ses revenus financiers (note II-6) des intérêts sur crédit clients d'une valeur de **7 383 023 DT**.

Ces intérêts convenus avec les clients ne sont pas dument justifiés de manière à nous permettre de nous prononcer sur les chances de recouvrement de ce montant.

3.6 Revenus non facturés

Les états financiers reflètent des revenus provenant de la vente d'électricité pour une valeur de **2 942 077 342 DT**.

Outre la perte technique qui constitue une consommation normale du cycle d'exploitation, la STEG subit une autre perte due principalement à une consommation illégale (revenus non facturés) d'une valeur qui ne peut être estimée de manière raisonnable.

4. Responsabilités de la direction pour les états financiers :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1. Fiabilité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 87-529 du 1^{er} avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l'Etat, nous avons procédé aux investigations nécessaires en vue d'apprécier notamment les procédures administratives, financières et comptables en vigueur au sein de la STEG, les modalités d'établissements des budgets ainsi que celles afférentes à la passation des marchés pour s'assurer de la fiabilité du système de contrôle interne de la STEG. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que sa fiabilité incombe à la direction.

Nos remarques, observations et conclusions relatives au contrôle interne et aux procédures ont été consignées dans un rapport distinct adressé au conseil d'administration de votre société.

2. Rapport du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction, et notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 87-529, notre responsabilité consiste à confirmer les informations données par le conseil d'administration et de les compléter si nous le jugeons nécessaire et de vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la STEG dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à examiner le rapport du conseil d'administration et son contenu tel que prévu par les dispositions de l'article 7 du décret n° 87-529, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquises au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie ou information manquante significative ou rendue obligatoire par les textes en vigueur.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait et de compléter les informations manquantes.

P/CEGAUDIT

LOTFI HAMMI



Mesdames, Messieurs les administrateurs
de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz (STEG) Tunis-
Tunisie
Tunis le 30 mai 2018

OBJET : RAPPORT SPECIAL DU REVISEUR LEGAL POUR L'EXERCICE 2017

En exécution de la mission de révision légale des comptes annuels de la STEG qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions de l'article 9 du décret n° 87-529 du premier avril 1987 fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l'Etat, nous citons ci-dessous les conventions et opérations visées par le décret sus-indiqué relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celle obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS DE DETACHEMENT

L'exécution des conventions de détachements de trois agents de la STEG auprès du ministère de l'industrie et de l'énergie, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017.

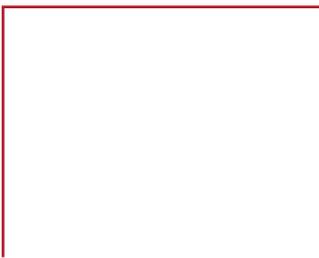
La STEG continue à supporter la masse salariale des détachés qu'elle facture au ministère. Le détail s'établit comme suit:

ORGANISME	Nombre d'agents détachés	Salaire brut servis en 2017	Facturation 2017
MINISTERE DE L'INDUSTRIE	03	116 185	170 339

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des opérations visées à l'article 9 du décret n° 87-529 du 1er avril 1987



P / CEGAUDIT
LOTFI HAMMI



Décisions du Conseil D'Administration



Décision du 29 Mars 2018

Après discussions, le Conseil d'Administration arrête les états financiers au 31 décembre 2017 conformément au projet qui lui a été soumis et recommande de les transmettre à l'auditeur externe à l'effet de l'examen nécessaire et des vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur en la matière.

Décision du 6 Juillet 2018

Après avoir pris acte de l'opinion exprimée par l'auditeur externe, le Conseil d'Administration approuve les états financiers de la STEG au 31 décembre 2017.



